

INTERVENTION DE SOLANGE CREIGNOU

Conseillère générale déléguée à la Culture

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 21 juin 2012

Seul le prononcé fait foi

Mr Le Président, chers collègues

Les rapports que je soumetts aujourd'hui à votre approbation sont aux nombres de quatre et concernent l'accessibilité de tous à la culture comme vecteur de cohésion sociale, la préservation et la valorisation du patrimoine et le soutien au secteur associatif.

Si tous les quatre sont importants, deux d'entre eux méritent une attention particulière. Il s'agit des fouilles préventives à la ZAC de la Fontaine Margot à Brest et du contrat de territoire « lecture ».

Dans la suite logique d'une décision de l'Assemblée Départementale en janvier 2010 qui renforçait les missions du Centre départemental d'archéologie, celui-ci s'est vu confié en 2011 un diagnostic pour le compte de Brest Métropole aménagement. Ce diagnostic a mis en évidence sur cette zone, la présence d'un tumulus de l'âge du bronze. De cette découverte, découle la nécessité de fouilles préventives pour lesquelles une consultation a été lancée.

Le CDA a été retenu pour cette opération. Les fouilles préventives étant dans le champ concurrentiel, les recettes et les dépenses s'inscriront dans un nouveau plan d'action permettant l'inscription HT et l'assujettissement à la TVA.(plan d'action 379 : assurer des fouilles en matière d'archéologie préventive)

Il me semble important de souligner ici, la qualité du travail du CDA et la reconnaissance de son professionnalisme qui lui a permis d'obtenir ce marché.

Il est à préciser que cette opération s'équilibre en recette et en dépense et qu'elle valorise l'expertise du CDA.

Le second rapport sur lequel j'attire votre attention, c'est la proposition de contractualisation avec l'état sur la lecture publique.

En effet, la BDF qui porte le plan de développement de la lecture publique, a su depuis 2004 développer le réseau des bibliothèques et proposer en lien avec les professionnels et les bénévoles, des actions de médiations culturelles autour du livre, de l'écrit et de l'oralité.

Dans le même temps, le ministère de la culture à souhaiter vulgariser les pratiques de lecture, en adaptant les outils et les services

Cette convergence de vues entre l'état et le département nous amène à cette proposition de contrat de territoire lecture. Celui-ci vise à étendre les propositions de services autour de la lecture, tout en ciblant également des actions en faveur des jeunes et des publics éloignés.

Nous avons déjà des actions en ce sens sur le département avec Adod'mots d'une part et des expérimentations vers les publics éloignés à Lampaul Guimillau et à Cléder en lien avec les services d'aide à domicile d'autre part.

Le contrat de territoire lecture, d'une durée de trois ans, s'articule autour de trois axes :

Le développement des bibliothèques

Le renforcement du projet Adod'mots

L'élargissement de l'offre et notamment l'offre de ressources numériques aux publics éloignés.

La mise en place de ce contrat et de ces actions se feraient dans le cadre du budget alloué à la BDF et se verrait attribuer une subvention de 15000^e pour 2012 par la DRAC. Cette contractualisation serait en cohérence avec les actions menées depuis 2004 pour développer la lecture publique sur notre territoire.

Les deux autres rapports concernent des ajustements sur des décisions antérieures. Il s'agit d'une part, dans le cadre de la convention signée en 2012 avec le Centre national du cinéma, d'abonder l'enveloppe qui accompagne la production audiovisuelle, de 50000^e et de la porter ainsi à 150000^e, cette augmentation étant compensée par une recette équivalente du CNC.

Enfin, il vous est proposé de modifier un des critères du soutien aux séjours pédagogiques avec hébergement. Il s'agit pour les centres qui sont sur les îles, de déroger au principe de quatre nuitées minimum. En effet, ceci nous ont fait part de leurs difficultés à trouver des séjours du fait des surcoûts liés à l'insularité (déplacements...)

Voilà Mr Le Président, chers collègues, les rapports pour lesquels je sollicite l'approbation de l'Assemblée aujourd'hui.